

Le vendredi vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2024

Présents : Sandrine BLANCHIN, Mireille TISSOT-ROSSET, Patrick DEHONDT, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL, Denis ZUCCONE.

Absent(e)s, excusé(e)s :

Monique BARDET a donné pouvoir à Mireille TISSOT-ROSSET.

Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Sandrine BLANCHIN.

Sébastien DRION.

Jérôme THIAFFEY-RENCOREL a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024 ;
- Suivi des dossiers d'urbanisme ;
- **C.C.V.T.** :
 - Modification des statuts ;
 - Projet de réhabilitation de la déchetterie de Serraval.
- **Finances** :
 - Prêt bancaire : choix de la banque ;
 - Intégration écritures pour les Vouatais.
- **Travaux** :
 - Ex Maison Curt ;
 - Aire de jeux ;
 - Eglise ;
 - Voirie.
- **Personnels** :
 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
 - Poste de surveillance de cantine.
- **Assainissement collectif.**
- Informations et questions diverses.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11
<u>Résultats des votes</u>
pour : 11
contre : 0
abstention : 0

En préambule du Conseil Municipal, Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retrait du point relatif à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il propose que ce sujet soit reporté et inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 13 décembre 2024.

Les membres du Conseil Municipal n'y voient aucune objection et note l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui se tiendra le 13 décembre 2024.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024 :

Le Maire soumet aux membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la dernière séance, en date du 18 octobre 2024 pour approbation.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2024.

2) Approbation du transfert de compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et modification des statuts.
DEL_10402024

Monsieur le Maire expose la demande de la C.C.V.T concernant le transfert de compétence.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024-074 du 24 septembre 2024 concernant le projet l'abattoir public de Haute-Savoie et portant approbation des statuts modifiés de la CCVT, du principe de création d'un syndicat mixte et du projet des statuts ;

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
<u>Résultats des votes</u>
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Face à la pérennité de l'abattoir de Megève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le département de la Haute-Savoie et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisé les EPCI, afin que le département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir les conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haute-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1 500 à 2 000 tonnes/an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet : le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les communautés de communes et les communautés d'agglomération du Département de la Haute-Savoie, ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comprenant l'achat du foncier), et une fois les subventions déduites, de la région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80 %
- EPCI membres : 20% répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** en application de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes ;
- **APPROUVE** la modification de statuts de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes générée par la prise de cette compétence ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes ainsi qu'à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**3)EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE.
DEL_10412024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les besoins de financement de l'opération « Cœur du village », il est opportun de recourir à un prêt de 250 000 €.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire précise que plusieurs organismes ont été contactés tels que, le Crédit agricole des Savoie, le Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc et la Caisse d'Epargne, la Banque Postale. Monsieur le Maire présente le tableau comparatif des offres de financement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE**, après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et des conditions générales et, au vu des propositions énoncées, que le Crédit Agricole des Savoie présente l'offre la plus intéressante, un emprunt de 250 000 €, sur 15 ans, en amortissement constant pour un taux fixe de 3,49 %.
- **PREND** l'engagement pendant toute la durée de l'emprunt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

**4)Décision modificative Budget Alpage.
DEL_10422024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres pour l'intégration des travaux de l'alpage des Vouatais dans notre budget annexe alpage de l'exercice étant insuffisants il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 08
Conseillers votants : 10
Résultats des votes
pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Section de l'investissement			
1323	Subventions Département		140 742.72 €
1322	Subventions Régions		39 683.10 €
13273	Autres fonds Européens		10 680.87 €
23	Immobilisations en cours		134 558.62 €
21	Travaux Alpage des Vouatais	325 665.31 €	

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le vendredi vingt-deux novembre 2024.

Le Maire,
Franck PACCARD.



Le secrétaire de séance,
Jérôme THIAFFEY-RENCOREL.